

# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



## DOCUMENT de PRÉSENTATION : RANDONNEE CAP OU PAS CAP



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



## Table des matières :

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Préambule.....                                          | 3  |
| I- Informations Générales.....                          | 4  |
| 1. Nom et nature de la manifestation sportive.....      | 4  |
| 2. Date et horaires.....                                | 4  |
| 3. Distance et itinéraire.....                          | 5  |
| 4. Profil des participants.....                         | 7  |
| II- Sécurité et prévention.....                         | 8  |
| 1. Dispositif de sécurité global.....                   | 8  |
| 2. Conditions d'annulation.....                         | 10 |
| 3. Sécurité sur l'eau et matériel obligatoire.....      | 10 |
| 4. Sites de repli.....                                  | 11 |
| 5. Coordination avec les autorités et secours.....      | 11 |
| 6. Informations sur les marées.....                     | 13 |
| 7. Consignes environnementales et comportementales..... | 13 |
| III- Organisation logistique.....                       | 14 |
| 1. Confort des pratiquants.....                         | 14 |
| 2. Mise à l'eau des embarcations.....                   | 14 |
| 3. Navette (transport des participants).....            | 15 |
| 4. Gestion des repas.....                               | 15 |
| 5. Stationnement des véhicules et remorques.....        | 15 |
| 6. Communication autour de l'évènement.....             | 16 |
| IV- Accompagnement et animations.....                   | 16 |
| 1. Accueil des accompagnants.....                       | 16 |
| 2. Activité randonnée terrestre.....                    | 16 |
| 3. Informations et signalisation.....                   | 17 |
| V- Scénario alternatif.....                             | 18 |
| VI- Encadrement et bénévolat.....                       | 18 |
| 1. Répartition des rôles des bénévoles.....             | 18 |
| 2. Responsables sécurité et pilotes des canots.....     | 18 |
| Conclusion.....                                         | 19 |
| Remerciements.....                                      | 20 |
| Logos des partenaires.....                              | 22 |



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



## Préambule :

*La mer a ce pouvoir unique d'unir les hommes dans l'effort, l'émerveillement et la solidarité.*

Après une première édition riche en émotions, en rencontres et en souvenirs, c'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons pour cette deuxième randonnée « Cap ou pas Cap ». Relier à la rame les deux sentinelles naturelles de notre littoral, le Cap Gris-Nez et le Cap Blanc-Nez, était un rêve partagé par nos rameurs et nos élus. Aujourd'hui, cette aventure s'inscrit durablement dans le paysage de l'aviron en mer.

Au-delà du défi sportif, cette randonnée est une formidable occasion de mettre en lumière la beauté exceptionnelle de la Côte d'Opale, de renforcer les liens entre les clubs venus de différents horizons et de partager les valeurs qui nous rassemblent : le respect, le dépassement de soi, la solidarité et la convivialité.

Organiser une telle manifestation n'est jamais anodin : la mer impose prudence, rigueur et humilité. Forte de l'expérience acquise lors de la première édition, notre équipe a poursuivi son travail d'amélioration afin d'offrir à chacun un événement toujours plus sûr, fluide et agréable. Ce cahier des charges est le reflet de cette volonté, nourri des retours d'expérience des participants, des conseils d'experts et de l'engagement de tous ceux qui contribuent à la réussite de cette randonnée.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires, clubs et institutions qui accompagnent cette aventure. Leur implication est essentielle et permet à « Cap ou pas Cap » de grandir année après année.

À toutes celles et tous ceux qui prendront le départ de cette nouvelle édition, je souhaite une magnifique randonnée, placée sous le signe du partage, de la découverte et du plaisir de ramer ensemble.

Alors... Cap ou pas Cap ?

Xavier Tange

Président du Comité Départemental d'Aviron du Pas-de-Calais.





## **I- Informations générales :**

### **1. Nom et nature de la manifestation sportive :**

Événement d'aviron de mer à vocation sportive et découverte, la randonnée se déroule entre deux sites emblématiques de la Côte d'Opale : le cap Gris-Nez et le cap Blanc-Nez. C'est donc tout naturellement que nous avons opté pour un nom à la fois évocateur, engageant et teinté d'humour : « Cap ou pas Cap ».

Ce nom reflète l'esprit du défi, la dimension conviviale de la manifestation, mais aussi la singularité de son parcours côtier entre deux caps mythiques. Il incarne parfaitement l'ambition de l'événement : proposer une randonnée nautique exigeante mais accessible, ouverte aux rameurs désireux de relever le défi dans un cadre spectaculaire et préservé.

### **2. Date et horaires :**

Le choix de la date de la randonnée a fait l'objet d'une attention toute particulière, tant la sécurité des participants que la réussite de l'événement en dépendent. Il s'agissait de trouver un équilibre entre la disponibilité des pratiquants et des bénévoles, la compatibilité avec le calendrier des compétitions nationales et des conditions météorologiques parfois incertaines selon les périodes de l'année.

Les premières réflexions avaient conduit les organisateurs à retenir une date en fin de saison. Toutefois, les conditions météorologiques ont contraint au report de la première édition, rappelant combien l'organisation d'une randonnée en mer reste étroitement liée aux aléas de la météo, malgré une préparation rigoureuse et une analyse approfondie des conditions de navigation.



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



Les retours d'expérience des premières éditions ont ensuite permis d'affiner ce choix. La période de mi-août s'est progressivement imposée comme le meilleur équilibre entre les contraintes du calendrier sportif, la disponibilité des participants et des conditions de navigation généralement plus favorables. Si la mer conserve toujours sa part d'imprévisibilité, cette période apparaît aujourd'hui comme la plus adaptée pour accueillir la randonnée dans les meilleures conditions possibles.

L'organisation de la journée repose par ailleurs sur une planification rigoureuse et minutée. Le déroulé horaire ci-dessous permet d'assurer la fluidité des opérations logistiques, la coordination des bénévoles et le bon enchaînement des temps forts de l'événement.

7h15 : installation des barrières à Ambleteuse

7h30 : arrivée des bénévoles, briefing, distribution des talkies-walkies

08h30 : Arrivée des premiers clubs, dépôt des premières remorques à

Sangatte

08h30 : Récupération des zodiacs à Boulogne-sur-Mer

08h30 : Rendez-vous au fort d'Ambleteuse pour le montage

des bateaux et le petit-déjeuner.

09h15 : Point environnemental, historique et culturel

09h30 : Commission de sécurité

10h00 : Départ de la randonnée

10h45 : Départ des bénévoles vers Sangatte

13h30 : Arrivée des bateaux et rangement sur les remorques à Sangatte

14h00 : Repas convivial

17h00 : Rangement et clôture de la journée





ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



### 3. Distance et itinéraire :

La distance de la randonnée « Cap ou pas Cap » a été définie en conformité avec les critères de la Fédération Française d'Aviron, du label Randon' Aviron et qui nous impose un parcours de minimum 25 kilomètres, exigence que nous avons choisi de respecter afin d'aligner notre événement sur les standards fédéraux.

Le tracé retenu s'étend d'Ambleteuse, point de départ en mer, à Sangatte, lieu d'arrivée choisi pour ses conditions de marée favorables. Il a été précisément établi et cartographié à l'aide de l'outil Géoportail, accessible via le lien suivant :

[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=1.5427659345760723,50.8741690888985&z=12&l0=GEOGRAPHICALGRIDSYSYSTEMS.PLANIGNV2::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l1=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.49\)&l2=PROTECTEDAREAS.MNHN.RN.PERIMETER::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.9\)&d3=5500911\(1\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=1.5427659345760723,50.8741690888985&z=12&l0=GEOGRAPHICALGRIDSYSYSTEMS.PLANIGNV2::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l1=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.49)&l2=PROTECTEDAREAS.MNHN.RN.PERIMETER::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.9)&d3=5500911(1)&permalink=yes)

Conçu pour être à la fois exigeant et accessible, ce parcours vise à faire découvrir notre littoral dans les meilleures conditions de sécurité et de navigation, tout en répondant aux critères de qualité, d'encadrement et de diversité attendus pour une randonnée labellisée.

Le trajet longe le littoral préservé de la Côte d'Opale, entre le fort d'Ambleteuse et le fort de Sangatte, offrant aux rameurs une immersion au cœur d'un environnement maritime exceptionnel. Les participants découvriront une succession de paysages variés : le fort Vauban d'Ambleteuse dominant la baie, les falaises de grès et de craie aux teintes changeantes, les dunes sauvages de la plage de Slack, jusqu'aux spectaculaires falaises blanches du cap Blanc-Nez.

La navigation révèle toute la richesse écologique de cette portion de côte : végétation dunaire, pelouses maritimes, oiseaux marins, et parfois même des phoques dans leur habitat naturel. Les eaux de la Manche, soumises aux jeux de marée et de lumière, offrent un décor changeant



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



et typique de la région. Par temps clair, les rameurs pourront même apercevoir les côtes anglaises, rappelant la position stratégique de ce littoral face au détroit du Pas-de-Calais.

Ce parcours allie patrimoine, nature et authenticité maritime, créant un cadre idéal pour un événement d'aviron de mer ambitieux et durable.

## 4. Profil des participants :

Lors de la première édition, le choix avait été fait de limiter la participation aux clubs des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cette décision, prise dans un objectif de sécurité et afin de tester l'organisation dans des conditions maîtrisées, s'inscrivait dans une volonté de développer progressivement l'événement.

Fortes des enseignements tirés des premières éditions, la randonnée est désormais ouverte à l'ensemble des clubs et rameurs français, dans la limite de six bateaux engagés. Cette jauge volontaire permet de préserver un niveau élevé de sécurité et de garantir une organisation maîtrisée. À mesure que l'événement gagnera en maturité, l'objectif sera d'augmenter progressivement le nombre de bateaux accueillis, tout en veillant à maintenir la qualité de l'organisation et les exigences de sécurité.

La participation à cette randonnée est conditionnée par le respect de la charte de participation, laquelle précise que chaque rameur engagé devra avoir déjà effectué au moins une sortie en mer avant le jour de l'événement.

L'organisation accepte uniquement des bateaux de 5 rameurs, dans la limite maximale de 30 pratiquants.

Les accompagnants des rameurs ne sont pas oubliés. Ils pourront profiter d'animations prévues durant la matinée, et auront accès au repas du midi, à un tarif préférentiel spécifiquement mis en place pour eux.





## II- Sécurité et prévention :

La sécurité constitue l'axe central de nos réflexions, et a fait l'objet d'une attention particulièrement approfondie. Un temps conséquent a été consacré à la préparation de l'événement afin de garantir les meilleures conditions pour l'ensemble des participants.

### 1. Dispositif de sécurité global :

Le choix de la date s'est appuyé en partie sur des considérations liées à la marée, dont le coefficient est particulièrement bas pour cette journée (entre 47 et 55). Il s'agit d'une marée dite de morte-eau, générant un courant plus faible, estimé au maximum à 2 nœuds marins, soit environ 3,4 km/h. Il s'agit à ce jour de la seule donnée chiffrée disponible avec certitude pour cette journée.

Suite aux échanges avec un expert des courants locaux, il nous a été fortement recommandé de réaliser le départ entre 09h50 et 15h15 mais maximum à 10h30 pour bénéficier d'un courant porteur jusqu'à 15h15 et d'arriver avant 17h15. Ainsi, la randonnée débutera à 10h. L'ensemble des horaires détaillés figure dans la section correspondante. Ce créneau permet d'éviter le renversement du courant et d'optimiser l'utilisation du courant de flot favorable, estimé à 8 miles nautiques (13 km). Malgré ces conditions avantageuses, les 5 derniers miles resteront les plus exigeants de la randonnée.

Concernant l'état de la mer à cette période, plusieurs acteurs locaux (le club de canoë-kayak de Boulogne, une responsable de la maison de site des Deux Caps, ainsi que Caroline Géno, guide nature et pratiquante régulière de longe-côte) s'accordent à dire qu'en général les vagues mesurent généralement moins d'un mètre. Toutefois, ces observations ne permettent pas de dégager une tendance fiable, la météo restant imprévisible d'une année à l'autre et d'une



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



journée sur l'autre.

Après consultation avec le Comité Départemental de Plongée, le choix a été fait d'établir le parcours de la randonnée en partant d'Ambleteuse pour se terminer à Sangatte. Cette orientation permet de bénéficier du courant et de l'onde de marée favorables. Inversement, un départ depuis Sangatte vers Ambleteuse aurait entraîné un vent contraire, ce qui aurait compliqué la progression. De plus, un enrochement situé sur le secteur de Wimereux à marée basse aurait constitué un obstacle potentiel.

Le parcours se déroulera toujours à une distance d'au moins 300 mètres de la côte et de 500m au passage du Cap dès le Cran aux Oeufs. Les échanges avec le Comité Départemental de Plongée, la Maison des Deux Caps, des spécialistes du long-côte, l'ancien directeur de la Revue Chasse-Marée, le président de la Société Nautique d'Ambleteuse ont permis de confirmer l'absence de massifs rocheux saillant nécessitant une attention particulière. Il conviendra cependant de prendre en considération la présence d'une zone sableuse à marée basse, notamment au niveau du secteur de Wissant.

Pour la sécurité, seront mobilisés deux zodiacs pour assurer l'encadrement en mer et la sécurité des rameurs tout au long du parcours. Chacun d'eux sera équipé de moyens de communication, avec un pilote du Yacht Club Boulonnais et un bénévole du Comité Départemental à bord de chaque zodiac. Un zodiac sera situé à l'avant du groupe et l'autre à l'arrière. Une commission sécurité sera réunie juste avant le départ afin de vérifier que tout le matériel de sécurité demandé aux participants est bien présent dans les bateaux.

Cette organisation vise à garantir une réactivité optimale en cas d'incident, tout en assurant une couverture constante de la zone de navigation. Le dispositif pourra être ajusté sur la base des retours d'expérience et des observations recueillies lors de cette édition inaugurale.





## 2. Conditions d'annulation :

Comme indiqué dans la charte de participation, l'organisation se réserve la possibilité d'annuler la manifestation si certaines conditions défavorables se manifestent le jour de l'événement. Pour anticiper ces situations, différentes données météorologiques seront suivies avec une précision variable selon le délai avant la date prévue.

Ainsi, la présence de vagues dépassant un mètre peut être estimée dès une semaine avant l'événement, avec une précision croissante à trois jours puis le jour même.

La force du vent, particulièrement lorsqu'elle atteint un niveau 5, sera surveillée la veille et le jour J. La nature de la houle, qui doit rester peu serrée, pourra être évaluée la veille, tout comme la survenue d'orages, dont la prévision reste relativement fiable environ trois jours avant.

## 3. Sécurité sur l'eau et matériel obligatoire:

Afin de garantir la sécurité optimale de tous les participants lors de la randonnée, la charte d'engagement des rameurs précisera les équipements obligatoires à apporter et à avoir à bord lors de la Commission de sécurité :

- Un bidon d'eau individuel minimum par participant, afin d'assurer une hydratation suffisante tout au long de la randonnée.
- Un gilet de sauvetage par personne, obligatoire et non autogonflant, le barreur devant porter son gilet en continu durant toute la durée de la navigation.
- Un bout de remorquage d'une longueur minimale de 10 mètres, pour permettre toute assistance en cas de difficulté.
- Une gaffe pour faciliter les manœuvres et interventions depuis le bateau.
- Les contacts d'urgence actualisés et facilement accessibles, pour une réactivité optimale en cas d'incident.



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



- Un moyen de signalisation lumineuse, indispensable à la sécurité et à la visibilité sur l'eau.
- Le plan de navigation officiel communiqué par l'organisation, qui devra être consulté et respecté par tous.
- Il est également fortement recommandé aux équipages de disposer d'une pelle de rechange dans le bateau, en complément de celles déjà présentes, pour pallier tout incident.

Par ailleurs, l'organisation mettra à disposition des participants des trousse de sécurité embarquées dans les zodiacs et des bénévoles seront présents pour aider à l'embarquement et au débarquement des équipages sur les plages. L'organisation utilisera, comme moyen de communication, prioritairement des talkies-walkies, mais prévoit en secours l'utilisation des téléphones portables.

## 4. Sites de repli :

En cas de nécessité, des sites de repli ont été envisagés, sur le parcours, pour permettre l'évacuation d'un participant, voire des embarcations. Les sites repérés sont : Audinghen, Tardinghen, Audresselles, Escalle et Wissant.

Au vue des caractéristiques des plages et des accessibilités, les sites d'Audinghen, Audresselles et Escalle sont retenus comme points de débarquement d'urgence pour évacuation d'une personne. Seul le site de Wissant est retenu comme site de repli pour les embarcations et les participants. Vous pouvez apercevoir ses points sur la carte Géoportail plus haut : les points bleus sont les lieux de sortie à bateaux et les points oranges de sortie des personnes.

## 5. Coordination avec les autorités et secours :

Dans une volonté constante de garantir la sécurité des participants, un travail préparatoire approfondi a été conduit, reposant sur une série de prises de contact avec des interlocuteurs clés, tant à l'échelle nationale que locale. Cette phase de concertation nous a permis de collecter des informations précieuses, adaptées à notre terrain d'action et à notre pratique. Ont



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



ainsi été sollicités et rencontrés :

- Les organisateurs de la randonnée Aviron de mer « Les Pertuis Rochelais »
- Les organisateurs de la randonnée Aviron de mer « Cotentin Aventure » en Normandie
- Le Président du Comité Départemental de Plongée du Pas-de-Calais
- Le Responsable du Groupe Plongée Épaves du Comité Départemental de Plongée
- Le représentant sportif du club d'aviron de Calais
- Le responsable mer du club de Dunkerque, organisateur des Championnats de France d'Aviron de mer 2024
- La Base Nautique de Wimereux
- Le club de canoë-kayak de Boulogne-sur-Mer, pratiquant en mer
- La Maison de site des Deux Caps
- Caroline Géno, guide nature spécialisée en longe côte sur le secteur des Deux Caps
- La SNSM de Calais
- L'ancien directeur de la revue Chasse Marée, Stéphane Cossart
- Le président de la société Nautique d'Ambleteuse, Vincent Destombes
- Le maire d'Ambleteuse Stéphane Pinto, pêcheur de longue date sur le secteur
- Le CROS Gris-Nez
- La DDTM
- Et bien d'autres...

Ces échanges ont permis de consolider les fondations de notre organisation et de bâtir un dispositif adapté, prudent et cohérent avec les réalités du littoral concerné.

Suite aux échanges avec la DDTM, il est établi qu'aucune démarche particulière relative aux autorisations écologiques et environnementales n'est requise pour l'organisation de l'événement. Aucune Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) ni constitution de dossiers auprès de la SNSM ou du CROS ne sont nécessaires à ce stade. Néanmoins, ces organismes ont été informés de l'événement, et seront relancés en temps utile ainsi que le jour même de la manifestation. Les informations transmises incluent notamment la date, le nombre de participants, les horaires, le nombre d'embarcations, les points de départ et d'arrivée, les



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



points de repli, ainsi que le numéro de contact principal. Nous serons équipés dans les zodiacs de radios pour entrer en communication au besoin. Par ailleurs, une sollicitation a été faite envers la SNSM afin qu'ils réalisent leur habituel exercice de sécurité dans le secteur de notre événement afin de renforcer au maximum la sûreté de l'événement.

Une démarche dématérialisée relative à l'organisation de manifestations nautiques est initiée auprès de la DDTM. Les communes concernées par le passage de la randonnée, la sous-préfecture, les médias, la Ligue et la Fédération seront informés de l'événement. Une demande spécifique sera également formulée auprès des différentes communes impactées par notre événement (villes de départ et d'arrivée et villes de repli).

Ces démarches constituent un volet administratif essentiel pour assurer la conformité et la bonne tenue de l'événement.

## 6. Informations sur les marées :

Le départ de la randonnée, se fera à marée haute depuis Ambleteuse. À hauteur de Wissant, la progression se fera à mi-marée, pour aboutir en fin de parcours à Sangatte, où la mer sera proche de la basse mer au niveau de la Descenderie.

## 7. Consignes environnementales et comportementales :

Lors du briefing préalable et dans la charte d'engagement, il sera rappelé que tous les déchets doivent impérativement rester à bord des bateaux pendant la randonnée, et ne seront déposés que sur les lieux prévus à cet effet à l'arrivée. Cette mesure vise à préserver la qualité des sites traversés et à limiter l'impact environnemental de l'événement.

Par ailleurs, une vigilance particulière sera demandée aux participants concernant la présence





ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



des veaux marins et autres mammifères dans la zone. Ces animaux peuvent se montrer agressifs si on s'en approche trop. Il est donc strictement interdit de s'en approcher ou de tenter tout contact avec eux. Le respect de cette consigne est essentiel pour garantir la sécurité de tous et la protection de la faune locale.

### III- Organisation logistique :

#### 1. Confort des pratiquants :

Des cabines de toilettes seront à disposition des pratiquants au départ et à l'arrivée de la randonnée. Des douches seront également présentes à l'arrivée au niveau du parking Hubert Latham.

#### 2. Mise à l'eau des embarcations :

Les descentes à bateaux identifiées sur le parcours se situent à trois endroits stratégiques : au point de départ à Ambleteuse, au point intermédiaire à Wissant, et à l'arrivée à Sangatte. Ces descentes permettent, en cas de nécessité, des embarquements ou débarquements sécurisés. Les visuels illustrant ces accès ont été collectés grâce au soutien précieux de Séverine Bastien, de la Maison des Deux Caps.

Wissant Dune d'amont - Point n°13



Fort d'Ambleteuse 1 - Point n°12



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



Sangatte 1 - Point n°3



## 3. Navettes (transport des participants) :

Dans le but d'assurer efficacement le transfert des remorques entre la plage de départ à Ambleteuse et celle d'arrivée à Sangatte, deux options sont proposées aux clubs participants.

Première option : les clubs déposent leurs embarcations sur la plage d'Ambleteuse aux alentours de 8h30. Une fois les bateaux préparés, les remorques sont conduites directement par les organisateurs au parking Hubert Latham de Sangatte. Un système de navette sera mis en place par le Comité Départemental pour assurer le retour des rameurs à leurs voitures.

Deuxième option : un accompagnant volontaire par club prend en charge la remorque durant la randonnée. Cette personne s'occupera du transfert de la remorque entre les deux sites pendant que les rameurs sont en mer.

## 4. Gestion des repas :

Sous réserve de modifications, les repas seront servis sur le parking Hubert Latham à Sangatte. L'organisation proposera une solution de restauration, dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et en veillant au maintien de la chaîne du froid.

## 5. Stationnement des véhicules et remorques :





Pour garantir le stationnement des six véhicules accompagnés de leurs remorques, totalisant une longueur d'environ 96 mètres, nous disposons d'arrêtés suffisants rue du Fort à Ambleteuse et au parking Hubert Latham à Sangatte.

Cette mesure vise à sécuriser et organiser l'espace nécessaire pour accueillir l'ensemble des véhicules durant l'événement. Elle constitue un élément logistique incontournable à la bonne organisation et à la réussite de l'événement.

## 6. Communication de l'évènement :

Afin d'assurer la couverture médiatique de l'évènement, un dossier de presse sera envoyé à l'ensemble des médias locaux ainsi qu'à la Ligue et à la Fédération d'aviron pour réaliser une conférence de presse en amont de la manifestation.

De nombreuses photos seront également réalisées et mises à la disposition des participants gratuitement après la randonnée sur notre site Internet. Un bénévole photographe prendra des photos et vidéos du ciel pendant le parcours grâce à son drone.

## IV- Accompagnement et animations :

### 1. Accueil des accompagnants :

Les accompagnants seront accueillis dans le même temps que les rameurs et les informations transmises sur un document spécifique auparavant leurs seront retransmises à nouveau lors d'un second briefing après le départ des rameurs. Il leur sera rappelé et donné les itinéraires de randonnée, horaire d'arrivée estimé des embarcations, parking de stationnement, consignes de stationnement, numéro d'urgence et de contact.

### 2. Activité randonnée terrestre :





ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



Dans l'objectif de permettre aux accompagnants de pleinement profiter de la matinée avant le repas, un itinéraire de randonnée leur sera proposé sur site. Deux possibilités seront offertes selon les préférences de chacun : un parcours du côté d'Ambleteuse et/ou de Sangatte.

Concernant Sangatte, l'itinéraire retenu est un aller-retour le long des falaises, vu sur l'Angleterre par beau temps. Le départ s'effectue depuis le parking Hubert Latham.

Itinéraire de randonnée au départ de Sangatte :

 [Consulter la fiche Visorando \(PDF\)](#)

Du côté d'Ambleteuse, la randonnée au départ du fort d'Ambleteuse sous forme d'aller-retour également longe le long de la mer sur les falaises via les balises blanches et rouges du GR20.

Itinéraire de randonnée au départ d'Ambleteuse :

 [Consulter la fiche Visorando \(PDF\)](#)

Ces chemins de randonnée sont initialement des boucles. Nous laissons aux accompagnants l'appréciation de gérer leur temps pour choisir leur propre point afin de faire demi-tour et arriver à tant pour l'arrivée des bateaux.

En tout cas, ces itinéraires permettent de profiter du panorama côtier tout en s'intégrant dans l'organisation globale de la journée.

### 3. Information et signalisation :

Afin de fournir aux participants un maximum d'informations relatives aux zones parcourues, des fiches informatives seront mises à disposition dans les bateaux, destinées au barreur. Celui-ci aura pour rôle d'informer ses coéquipiers ou de récupérer la feuille de randonnée.

Cette fiche est réalisée en concertation avec des interlocuteurs d'Eden 62, de la Maison de Site des Deux Caps, de l'Office de Tourisme de Wissant ainsi que du Parc Naturel Marin.





## V- Scénario alternatif :

Dans l'éventualité où les conditions météorologiques ou maritimes rendraient impossible la tenue de la randonnée le jour J, un plan B sera proposé aux participants afin d'éviter un déplacement inutile et de leur permettre de découvrir autrement le territoire local. Cette alternative sera mentionnée explicitement dans la charte d'engagement remise à chaque rameur en amont de l'événement.

## I- Encadrement et bénévolat :

### 1. Répartition des rôles des bénévoles :

Pour assurer le bon déroulement de l'événement, un comité d'organisation a été créé et permet de répartir les missions et actions entre nous. Pour assurer l'événement le jour J, il est actuellement retenu la mobilisation d'un minimum de 10 bénévoles afin d'assurer diverses missions, dont la principale : la sécurité de l'événement.

La répartition des rôles et attribution des missions est en cours d'élaboration au sein du comité d'organisation.

### 2. Responsables sécurité et pilotes des canots

Deux bénévoles ont été retenus pour prendre le rôle de Responsables sécurité pour l'événement. Ces personnes sont des personnes habituées à la pratique maritime (voile ou aviron) et seront en mesure de prodiguer les consignes nécessaires aux équipages avant le départ (lors de la réunion des chefs de bord).

Nous mettrons, pour accompagner les embarcations, deux canots de sécurité. Ces canots



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



seront chacun pilotés par un pilote du Yacht Club Boulonnais ayant un permis côtier accompagné d'un bénévole.

## Conclusion

La randonnée « Cap ou pas Cap » se veut avant tout une aventure collective placée sous le signe de la sécurité, du respect de la nature et du partage entre rameurs passionnés. Ce cahier des charges formalise l'ensemble des éléments nécessaires pour garantir la réussite de cet événement, tant au niveau organisationnel, logistique que sécuritaire.

Chaque étape a été pensée avec rigueur, en concertation avec de nombreux partenaires et experts locaux, afin d'assurer une expérience harmonieuse et enrichissante pour tous les participants. La démarche progressive, avec une ouverture à l'ensemble des clubs de France, permettra d'affiner l'organisation et de préparer les éditions futures dans les meilleures conditions.



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



## Remerciements

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont contribué à la préparation et à la réussite de cette première randonnée. Leur expertise, leur disponibilité et leur engagement ont été des éléments clés pour garantir la qualité et la sécurité de cet événement.

Nous remercions tout particulièrement les organisateurs des randonnées d'aviron de mer «Les Pertuis Rochelais» et «Cotentin Aventure» pour le partage précieux de leurs retours d'expérience, ainsi que le Comité Départemental de Plongée et ses responsables, Vincent Destombes, président de la Société Nautique d'Ambleteuse, Stéphane Cossart, ancien directeur de la revue Chasse-Marée, Stéphane Pinto, maire d'Ambleteuse et pêcheur de longue date dont les conseils techniques et sécuritaires ont été indispensables à l'élaboration de notre parcours.

Un grand merci également aux clubs sportifs locaux, notamment ceux de Calais, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Gravelines, dont la participation active témoigne de l'engouement et de la vitalité de la communauté aviron en région. Leur collaboration logistique et humaine a largement contribué à structurer cet événement.

Nous saluons aussi la maison de site des Deux Caps, le club de canoë-kayak de Boulogne-sur-Mer, la SNSM de Calais, le CROS Gris-Nez, ainsi que les intervenants nature et guides locaux qui nous ont apporté leurs connaissances du terrain, de la faune et de la flore, renforçant ainsi l'aspect patrimonial et environnemental de cette randonnée.

Enfin, nous remercions la DDTM, les municipalités concernées, leurs maires, Monsieur Stéphane Pinto précédemment cité et Monsieur Guy Allemand, maire de Sangatte, Monsieur



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



Olivier Dumont, la Ligue régionale et la Fédération Française d'Aviron pour leur soutien administratif et réglementaire, la presse et notamment Delta FM, La Voix du Nord, La Semaine dans le Boulonnais, Radio France pour le relai, Anthony Barry pour les images prises par drone pendant la randonnée ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre avec dévouement pour assurer la bonne organisation et la sécurité de l'évènement.

Ce travail collectif et cette mobilisation exemplaire constituent la pierre angulaire de la réussite de cette initiative, et nous espérons poursuivre dans cette dynamique constructive pour les éditions futures.



# COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DU PAS-DE-CALAIS



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
AFFILIEE A LA FFAVIRON DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE  
SIEGE SOCIAL 26 ROUTE DE LA TRESORERIE  
62126 WIMILLE  
SIRET 49021801300020 - CODE APE 9312Z



## Logo des partenaires :

